

QUESTION I. Qu'est-ce que le concept « Une planète, Une santé » développé par l'OMS, et qu'est-ce que le Plan national santé environnement en France ?

Durée de la lecture orale du texte : environ 7mn45

Le concept « Une planète, une santé » ou « Une seule santé » s'appuie sur la définition internationale plus connue sous le terme « One health ». Ce concept **met en évidence l'interconnexion du vivant, c'est-à-dire l'interdépendance entre la santé humaine, animale et l'état des écosystèmes. One Health se base sur l'accumulation d'évidences et de preuves scientifiques réunies en médecine humaine, animale et en écologie depuis un demi-siècle.** Avant d'être utilisée par les grandes instances internationales, cette notion a été **partagée principalement par les médecins et vétérinaires** pour développer une approche commune de la santé axée sur la **surveillance** et la **biosécurité**.

One Health, au-delà du concept, est une **stratégie**, qui postule qu'il faut protéger la santé animale et les écosystèmes pour protéger la santé humaine.

Cette stratégie correspond à un **objectif : une santé pour tous.**

Le concept « Une planète, une santé » domine la communication et la stratégie des organisations internationales et nationales en matière de santé publique depuis la fin des années 2000. **One Health s'est en effet imposé car c'est un cadre conceptuel qui permet de comprendre l'émergence des épidémies, et donc de les anticiper, voire de les prévenir.**

Ce concept prend naissance en **1984**, à travers un ouvrage, *Medecine vétérinaire et Santé humaine*, publié par Calvin Schwabe, qui était vétérinaire et épidémiologiste. Il postulait, dans cette publication, une interconnexion entre santé humaine et animale.

Mais cette notion s'est surtout matérialisée dans la publication des *Douze principes de Manhattan* en **2004**. Ces douze principes établissent clairement une reconnaissance entre santé humaine, animale et environnement. On identifie donc ici un 3ème compartiment que n'avait pas mis en évidence par Calvin Schwabe.

Ces douze principes stipulent que les approches multidisciplinaires sont indispensables pour saisir cette interconnexion du vivant, une approche monodisciplinaire étant insuffisante pour saisir l'ensemble des dimensions de One Health. La publication de ces *Douze principes de Manhattan* va mener à l'émergence d'une série de nouvelles disciplines, notamment à la **naissance de l'éco-épidémiologie**, qui est l'étude de l'importance de l'environnement sur la dissémination des agents infectieux et pathogènes. Ces principes soulignent également l'importance des **sciences humaines dans la communication avec le grand public pour favoriser l'acceptation des politiques sanitaires et pour étudier les conditions sociales sur l'impact de la dissémination des pathogènes.**

En 2008, la communication officielle du concept se fait lors d'une conférence sur l'influence des pandémies à Sharm El-Sheikh. On souligne lors de cette conférence **l'interdépendance entre les économies, les écosystèmes et la santé humaine. C'est l'occasion, pour la première fois au niveau international, de faire un lien clair entre l'impact des économies sur les écosystèmes et la façon dont celles-ci se répercutent sur la santé humaine et animale.**

D'autres termes ont également émergé et font écho au concept « Une planète, une santé » : c'est le cas de « **EcoHealth** » ou « **Planetary Health** », le premier mettant l'accent sur la biodiversité et l'environnement, quand le second met en avant l'impact de l'économie sur les écosystèmes et la durabilité de nos économies. Néanmoins, aujourd'hui, on constate une convergence progressive de ces trois approches.

Le concept « Une seule santé » est actuellement **porté par l'alliance tripartite OMS-FAO-OIE** et porte en premier lieu sur **l'antibiorésistance** et les **zoonoses** mais s'étend aussi plus largement à la santé des milieux et des écosystèmes. Une **véritable dynamique internationale** est enclenchée autour de ce

concept avec le Conseil d'experts annoncé par le directeur général de l'OMS. Les sphères scientifiques et politiques - le G7 par exemple - se saisissent d'ailleurs de plus en plus de cette notion.

La crise de la Covid-19 est venue nous rappeler les liens étroits entre notre santé, la santé animale et la santé des écosystèmes. Pour prévenir et anticiper l'émergence des maladies humaines, il est nécessaire de passer par une bonne déclinaison du concept « Une seule santé » dans les décisions publiques, depuis les échelons internationaux jusqu'aux territoires, au plus près des citoyens.

La difficulté de ce concept réside néanmoins dans sa déclinaison concrète dans les actions et politiques publiques.

Cette déclinaison se traduit aujourd'hui dans les Plans Nationaux Santé Environnement, dont le 4^{ème} a été lancé en mai 2021.

Depuis la Conférence de Budapest en 2004, la France élabore tous les cinq ans, un plan national santé environnement (PNSE). Inscrits dans le code de la santé publique, ces plans successifs ont permis des avancées notables pour réduire l'impact de l'environnement sur la santé, pour une meilleure prise en compte de la santé environnement à toutes les échelles du territoire et développer des programmes de recherche structurés.

Son lancement s'inscrit dans un contexte spécifique. D'un côté, les attentes citoyennes sur les questions de santé environnement sont de plus en plus fortes. Au nom du principe de précaution, le citoyen souhaite que l'impact du progrès scientifique sur son environnement, et sur sa santé, soit évalué et anticipé. D'un autre côté, la crise sanitaire de la Covid-19 a fait émerger des interrogations sur notre rapport au vivant, et rappelle le lien étroit entre santé humaine, santé animale et santé environnementale.

Le PNSE4 accorde une place inédite aux sujets « Une seule santé » et associe désormais le Ministère de l'agriculture aux côtés des Ministères de la transition écologique et de la santé. Ce plan porte sur quatre objectifs ambitieux déclinés en vingt actions, les 4 objectifs étant les suivants :

- S'informer, se former et informer sur l'état de mon environnement et les bons gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes
- Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire
- Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires
- Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et des écosystèmes.

Voici quelques exemples d'actions que l'Etat prévoit de mettre en œuvre dans le cadre de ce plan :

- Mettre à disposition de tous un service numérique public pour connaître la qualité de son environnement immédiat (qualité de l'air extérieur, risque allergique aux pollens, etc.) et les bons gestes à adopter ;
- Permettre à chacun d'identifier la présence de substances chimiques dangereuses dans des produits du quotidien via une application sur smartphone pour augmenter la transparence et permettre au consommateur de faire des choix éclairés ;
- Améliorer la lisibilité de l'étiquetage des produits ménagers pour réduire les risques liés à leur utilisation, par exemple avec un étiquetage de type toxiscor. Les français achètent aujourd'hui plus d'1 milliard de produits ménagers par an, et la pandémie a eu tendance à accélérer cette tendance. Ces produits font actuellement l'objet d'un étiquetage complexe qui ne permet pas d'avoir une idée du risque lié à l'utilisation d'un produit en un coup d'œil.
- Eviter les « phénomènes de mousses » parfois observés sur les plages françaises liés à une pollution des eaux par des molécules de détergents pétrochimiques en privilégiant les détergents avec des profils plus favorables pour l'environnement et la santé ;
- Dédier une enveloppe de 90 millions d'euros pour financer des programmes de recherche scientifiques sur les facteurs environnementaux qui, tout au long de la vie, ont un impact sur la

santé ; et sur les pathogènes émergents, notamment ceux qui se propagent de l'animal à l'homme.

- Interdire les lumières bleues les plus dangereuses dans les jouets des enfants en application des recommandations de l'Anses ;
- Développer un espace commun de partage des données environnementales en open data, pour alimenter la recherche et l'expertise indépendante et permettre des liens avec des données de santé ;
- Ou encore, renforcer la surveillance de la santé animale dans le contexte de la crise sanitaire pour prévenir le développement des maladies infectieuses d'origine animale.

QUESTION II. Quelles sont les contraintes économiques de la mise en place du concept « One health » ? ETP (5 min)

Durée de la lecture orale du texte : environ 2mn35 (vous pouvez prendre votre temps ici Elisabeth, car nous sommes en dessous de la limite de temps imparti)

Si le concept est très séduisant sur le principe, son suivi pour produire des connaissances, des décisions publiques ou privées est plus difficile car il impose de modifier certaines habitudes. **Il ne s'agit pas d'additionner des connaissances ou compétences mais bien de collaborer de façon transversale et transdisciplinaire.** Les bienfaits de cette collaboration se retrouvent dans des résultats positifs directs non seulement en termes de réduction des risques et d'amélioration de la santé et du bien-être animal, des humains et de l'environnement, mais aussi en termes d'économies financières.

La prévention, qui est associée à la notion « Une planète, une santé », permet de limiter les coûts engendrés par les conséquences d'une mauvaise maîtrise des risques. Par exemple, le coût d'élimination des pesticides dans l'eau en vue de produire de l'eau potable nécessaire à la bonne santé humaine, animale et des écosystèmes **peut être estimé entre 440 000 euros et 1,48 millions d'euros par jour.**

Pourtant, aujourd'hui, **on peine encore à privilégier une approche préventive et prédictive, et à investir des moyens en amont pour anticiper les conséquences et les coûts liés à de tels risques.**

Au-delà des contraintes et des freins purement économiques, il est nécessaire de bouleverser en profondeur nos mentalités. Il est ainsi indispensable **d'adapter les modes de gouvernance et les processus de décision** pour disposer de l'ensemble des connaissances et compétences nécessaires au déploiement du concept One Health.

C'est valable pour tous les secteurs : **celui de la recherche scientifique, des administrations, des collectivités, des entreprises, du milieu associatif et de la société civile.** Il faut aussi étendre ce concept dans le domaine de l'évaluation et dans celui de la gestion des risques. Et le développer à toutes les échelles : **internationales, européennes, nationales, territoriales et locales, ce qui demande un effort de coordination et de collaboration important.**

Le déploiement du concept « Une seule santé » passe donc par **un travail de synergies**, auquel je suis très attachée en tant que présidente du Groupe Santé Environnement (GSE). Cette instance rassemble l'ensemble des parties prenantes, scientifiques, collectivités, Etat, acteurs économiques et de la société civile.

Je suis également attachée à la gouvernance du plan PNSE, qui doit être interministérielle et qui réunit aujourd'hui 13 ministères. Il est primordial de continuer sur cette voie.

Préserver la santé environnementale, la santé humaine et la santé animale nous implique tous, et doit mobiliser au-delà de l'Etat, les collectivités, les acteurs économiques, les experts scientifiques, la société civile et les citoyens. **C'est un des autres freins à la mise en œuvre du concept One Health : inclure et impliquer autant que possible toutes les parties prenantes, ce qui demande un effort de pédagogie et de communication à une large échelle et des moyens adéquats.**

QUESTION III. Quels seraient les leviers politiques européens pour développer le concept « One health » ? ETP (5 min)

Durée de la lecture orale du texte : environ 4mn45

Partie I.

Aujourd'hui, des outils politiques existent et des actions sont déjà impulsées à l'échelle européenne.

La Commission européenne (CE) nouvellement élue en novembre 2019 a mis en place plusieurs initiatives, qui attestent d'une réelle volonté d'impulser et de mettre en pratique le concept One Health. Elle a dévoilé son **New Green Deal** en décembre 2019 pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux, mis en place une stratégie intitulée « **Farm to Fork** » en mai 2020 pour assurer le suivi de la santé tout au long de la chaîne alimentaire et le Parlement européen a également adopté **une stratégie de l'UE pour la biodiversité à l'horizon de 2030** en juin 2021.

Ces démarches montrent que les trois santés – humaine, animale et environnementale – sont prises en compte synchroniquement à l'échelle de l'UE. La concomitance de ces stratégies illustre d'ailleurs le souhait de l'UE de « **transversaliser** » l'approche One Health. L'UE ambitionne ainsi de maîtriser simultanément les risques environnementaux, humains et animaux et de protéger la biodiversité, la santé des animaux et des êtres humains.

En Europe, le concept One Health s'est néanmoins développé principalement autour de **la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et autour de l'émergence des zoonoses alimentaires**. Le **One Health European Joint Programme (One Health EJP)**, animé notamment par l'ANSES, en est une illustration : ce programme contribue à renforcer les collaborations entre 44 instituts partenaires, qui sont issus de 22 pays européens, avec pour chaque pays des partenaires représentant les secteurs de la santé publique humaine et vétérinaire. Ce programme met en outre l'accent sur l'enseignement et la formation dans les domaines des zoonoses d'origine alimentaire, de l'antibiorésistance et des menaces émergentes.

À l'échelle internationale, l'UE est également engagée au niveau politique et financier. Elle fait pression pour que les organisations internationales échangent leurs informations et communiquent auprès du public. Elle contribue notamment au renforcement des interactions et synergies entre les Etats européens, les autorités nationales et internationales, à travers l'ECDC (European Centre for Disease Prevention and Control), l'EFSA (European Food Safety Authority), la FAO, l'OIE et l'OMS.

L'UE dispose aussi d'un poste dédié à la préparation des pandémies au sein du Service européen d'action extérieure (SEAE).

L'UE, en partenariat avec l'OMS, a par ailleurs inauguré en mai 2021, un centre mondial de prévision des épidémies situé à Berlin. Cette démarche se situe doublement dans une approche « One Health » : par l'internationalisation de la surveillance scientifique d'abord, et par l'interdisciplinarité des recherches en santé humaine, animale, et en économie systémique.

Partie II.

Si l'UE dispose donc déjà de leviers politiques existants et efficaces, il n'en demeure pas moins que plusieurs initiatives doivent encore faire l'objet d'approfondissements :

1. L'UE doit **renforcer les communautés de recherches transversales et multidisciplinaires dans le domaine de la santé humaine, animale et environnementale**. La Commission européenne bénéficie déjà de l'expérience acquise dans le cadre des programmes européens « One Health EJP » et Horizon 2020. Cette démarche suppose un renforcement de la **coopération technique** et des **capacités collectives de travail** dans le domaine scientifique. L'atteinte de cet objectif passe par le soutien des initiatives comme l'Académie de l'OMS ou de l'OIE, **qui développent l'e-training et promeuvent des partenariats public-privé sur le modèle de ce qu'a accompli l'EuFMD (European Commission for the Control of Foot-and-Mouth Disease)**. La Commission européenne doit enfin veiller à ce que les appels d'offres répondent aux besoins pluridisciplinaires et à encourager les États membres à adopter cette démarche.
2. Aussi, la crise de la Covid-19 a montré l'importance de **maintenir un soutien politique et financier à l'alliance tripartite OMS-FAO-OIE**, qui sont les mieux placées pour réunir l'expertise sur le concept One Health. L'UE doit en ce sens être **un moteur au niveau**

international pour refléter sa politique interne au plan mondial, dans les accords bi et multilatéraux. Pour se faire, elle pourrait constituer des « **alliances vertes** » qui permettront d'obtenir le soutien des pays tiers à une transition vers des systèmes agroalimentaires durables. Elle pourrait également intégrer dans les règles de l'OMC, mais aussi dans les accords de libre-échange, davantage de considérations sanitaires et environnementales.

3. Au-delà de la question de l'antibiorésistance et des zoonoses, **l'UE doit également s'emparer pleinement de la problématique de la préservation des écosystèmes et de la biodiversité**, souvent délaissée et oubliée face à la santé humaine et animale, et porter l'idée d'une implication accrue du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) dans l'alliance tripartite. Une approche concertée avec les différentes organisations internationales permettrait de mieux articuler politiques de santé et politiques environnementales.
4. L'UE doit en outre **contribuer à faire connaître l'approche « One Health » au-delà des milieux institutionnels et scientifiques car ce concept demeure trop peu connu des profanes et du grand public**. Elle doit diffuser ce concept aussi largement que possible, via l'enseignement, la formation et la mise en place d'outils numériques pédagogiques.
5. Enfin, **l'UE doit continuer d'investir dans le développement de modèles prédictifs et dans une approche préventive** pour se préparer aux crises sanitaires en initiant des simulations dans une approche conjointe. Elle doit tester des outils d'évaluation des risques, des outils d'alerte précoce et mettre en place des plateformes de données qui permettront une surveillance collective et combinée des pays.

Au niveau européen, One Health est présent dans les objectifs du Green Deal et ses déclinaisons stratégiques. Par exemple, **la stratégie européenne pour « la durabilité dans le domaine des produits chimiques »**, dévoilée le 14 octobre 2020 par la Commission européenne, vise à mieux protéger les citoyens et l'environnement contre les produits chimiques dangereux.

De nombreuses demandes de la France y sont reprises, comme la nécessité d'obtenir une définition des perturbateurs endocriniens, le principe d'interdiction des substances dangereuses dans les produits de consommation, la réduction des expositions aux polluants ou encore une amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et des sols. Un plan d'action intitulé « Zéro pollution » pour l'eau, l'air et le sol vise à mieux prévenir, remédier, surveiller et signaler la pollution, est en cours d'élaboration. La Commission européenne prévoit l'adoption du texte d'ici à la fin 2021. Rendre l'environnement plus favorable en termes d'exposition chimique protège davantage la santé humaine et la santé animale.

QUESTION IV. Quelle serait votre mesure pour impulser la mise en place opérationnelle du concept « One health » ? (1 réponse d'3 min chacun YDC, ETP, LT, TFL, JLA, FB) = 18 min

Durée de la lecture orale du texte : environ 2mn50

Tout d'abord, je souhaiterais dire qu'une seule mesure ne peut pas répondre à tous les enjeux que comprend One Health. Pour mettre en œuvre concrète One Health, il s'agit plutôt de mettre en place une multitude de mesures qui se juxtaposent.

Ainsi, je vais citer deux exemples d'action et de mesure du PNSE4, qui illustrent la mise en œuvre opérationnelle du concept One Health :

- **Exemple I. Le développement du programme Pathogènes émergents/zoonoses**
Ce programme de recherche sera inséré dans un corpus d'actions de support à la recherche et à l'innovation pour renforcer la lutte contre les maladies infectieuses émergentes dont les zoonoses. **Il soutiendra la recherche interdisciplinaire sur l'exploration et la compréhension des interactions entre les phénomènes anthropiques, le développement des populations et des sociétés, le fonctionnement des écosystèmes et la biodiversité et leurs conséquences en termes de risques d'émergence ou de réémergence de maladies infectieuses ou de facilitation de leur propagation.**
Ces visions qui intègrent santé environnementale, animale et humaine permettront de mieux comprendre les émergences infectieuses, de s'y préparer, de les anticiper et de proposer des stratégies de réaction et d'atténuation de leurs effets.
- **Exemple II. Sensibiliser, informer et former le public**
La crise de la Covid-19 a conduit à des pratiques et des expositions particulières, notamment s'agissant de l'utilisation accrue par le grand public et les professionnels, de produits désinfectants pour lutter contre le virus. Les désinfectants font partie de la catégorie des biocides. Afin de protéger la santé humaine, animale et environnementale, **il est nécessaire de s'inscrire dans une démarche d'usage raisonné des désinfectants.** Comme pour les antibiotiques, le recours aux désinfectants ne doit pas devenir automatique. Réduire le recours aux désinfectants est donc essentiel pour limiter la dispersion dans l'environnement de ces produits. **Le PNSE4 prévoit ainsi de cibler le grand public et les propriétaires d'animaux pour les informer sur la bonne utilisation des produits biocides.**
La formation et l'information des jeunes, des citoyens, des consommateurs, des élus, des professionnels constituent un axe majeur d'une politique efficace de prévention en matière de santé environnement. Il convient donc de garantir une information fiable aux consommateurs en utilisant des technologies numériques innovantes pour permettre à chacun d'être acteur de son environnement et de sa santé.
- Pour terminer, les mesures pour impulser « une seule santé » ne se limitent pas au PNSE4. Mettre en œuvre opérationnellement One Health, c'est lutter contre le dérèglement climatique, prévenir les risques liés aux catastrophes naturelles, lutter contre les maladies chroniques non infectieuses, réduire la pollution (intrants chimiques, pesticides, plastiques), lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages, protéger les pollinisateurs ou encore réduire l'utilisation des produits associés à la déforestation. Autant de défis que nous devons relever collectivement.